

Article publié le 4 février 2022

Comment proposer une activité d'éducation artistique et culturelle via le pass Culture?

À partir de début janvier 2022, le pass Culture est généralisé aux moins de 18 ans. Les acteurs culturels qui le souhaitent (structures publiques ou privées, auteurs et artistes) peuvent dorénavant proposer via le pass Culture des activités d'éducation artistique et culturelle à destination des collégiens et des lycéens. Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture propose un mode d'emploi à destination des acteurs du livre qui souhaitent s'emparer de ce dispositif.

L'offre du pass Culture a deux déclinaisons :

- une part individuelle, pour encourager les pratiques culturelles en autonomie, qui est maintenant accessible aux jeunes à partir de l'âge de 15 ans, en extension du pass Culture pour les jeunes de 18 ans. En savoir plus sur <u>la page du pass Culture</u>.
- une part collective pour les groupes scolaires qui peuvent bénéficier des offres artistiques et culturelles proposés par les acteurs culturels, dont il sera question dans le présent article.

Sur cette page, nous proposons un mode d'emploi destiné aux acteurs culturels qui souhaitent proposer des offres collectives via le pass Culture, avec un focus spécifique sur la situation des acteurs du livre.

Vous y trouverez les réponses aux questions suivantes [] :

- Qui peut proposer une offre collective ? : Le cas des auteurs et des bibliothèques. Référencement
- Quelles activités peuvent être présentées ? : Exemple d'activité : la rencontre d'auteur.
- Quels tarifs proposer pour une offre sur pass Culture? L'exemple du tarif "Charte".
- Quelle complémentarité avec d'autres dispositifs ? Peut-on co-financer un projet présent sur pass Culture?
- Quelles étapes pour proposer une offre ? Comment créer son compte ? Quel circuit de validation côté Éducation nationale?
- Comment construire une offre collective?: Comment entrer en relation avec les professeurs? Comment faire connaître sa proposition? Où trouver inspiration pour construire son projet?

• Pour aller plus loin : Où trouver des renseignements complémentaires ? Qui contacter ?

Ces informations sont susceptibles de connaître des évolutions prochainement. La page-ressource sera actualisée régulièrement.

Aller sur la page-ressource dédiée au dispositif pass Culture.

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24 https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/comment-proposer-une-activite-d-education-artistique-et-c ulturelle-via-le-pass-culture